

SAISINE DU CST



INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Références juridiques :

CGFP

Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.

COLLECTIVITE : Nombre d'habitants :

Adresse :

Nom et coordonnées de la personne en charge du dossier :

Téléphone et courriel :

Nombre d'agents titulaires :

Stagiaires :

Contractuels :

OBSERVATIONS : la collectivité doit préciser le ou les grades qui peuvent bénéficier du paiement d'heures supplémentaires.

Ajouter ici, le cas échéant, toute précision utile qui ne figurerait pas dans le projet de délibération joint (*voir modèle de délibération joint*) :

.....
.....
.....

PIÈCES A JOINDRE :

Projet de délibération portant mise en place des IHTS.

Fait à le

Signature de l'autorité territoriale